

# S'INSTALLER EN AGRICULTURE SUIVI POST-INSTALLATION

Pour faciliter la mise en œuvre et le pilotage de son projet



## PUBLIC

- ▶ Tout agriculteur récemment installé (4 premières années d'installation), en particulier ceux installés avec les aides après le 01 janvier 2018



## LE SERVICE

- ▶ Un rendez-vous de suivi de projet annuel pendant 4 ans
- ▶ Premier rendez-vous centré sur la bonne mise en œuvre du projet (après installation officielle)
- ▶ 3 rendez-vous centrés sur le suivi du projet (prévu/réalisé) et un conseil adapté aux besoins exprimés
- ▶ Un conseiller à votre disposition pour toute question et premier relais auprès des autres spécialistes de la Chambre d'agriculture



## DES RESULTATS

- ▶ Remise d'un compte rendu annuel de suivi reprenant le suivi prévu/réalisé, une analyse économique et les orientations, plans d'actions nécessaires si besoin d'évolution de votre projet (ou détection d'un besoin d'avenant)



## LES PLUS

- ✚ Un lien direct entre conseil de gestion et suivi réglementaire pour vous sécuriser
- ✚ Suivi financé à 80 % par le Conseil régional (sous conditions)
- ✚ Choisissez le suivi-installation « plus » : tous les avenants nécessaires pendant la période d'engagement DJA sont inclus

## CONTACTS

**Natalie MAURS** - Lavour - 06 83 47 05 71 - n.maurs@tarn.chambagri.fr  
**Alexandra PIZZETTA** - Segala - 06 72 10 12 92 - a.pizzetta@tarn.chambagri.fr  
**Clothilde DOUMENGE** - Lacaune - 07 83 54 96 46 - c.doumenge@tarn.chambagri.fr  
**Céline ALZOUNIES** - Gaillac - 06 50 08 64 92 - c.alzounies@tarn.chambagri.fr